

District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4ème R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex tél.: 03.86.52.18.35 e-mail: secretariat@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 339 Sp 45

Auxerre le 15 mai 2019

<u>Présents</u>: MM Trinquesse – Barrault - Rollin Assiste: Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 45.

1. Réclamations

Match 50250.2 du 05.05.19 Cerisiers 2 – Sens Franco Portugais 2 Départemental 3 gr A

Réserve d'avant match du club de Cerisiers sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Sens Franco Portugais pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend note du courriel du club de Cerisiers en date du 06.05.19 confirmation de réserve,
- en application des articles 142 et 186 des R.G.,
- dit la réserve d'avant match du club de Cerisiers recevable en la forme,
- en application de l'article 167 des R.G et l'article 16 disposition particulière applicable au district du règlement des championnats seniors 2018/2019,
- après vérification des feuilles de match de l'équipe 1^{ère} de Sens Franco Portugais en championnat départemental 2 gr A
- attendu que seulement 3 joueurs de Sens Franco Portugais ont participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure,
- dit la réserve d'avant match du club de Cerisiers non fondée,
- enregistre le résultat : Cerisiers 2 = 2 / Sens Franco Portugais = 4.

Match 53039.1 du 08.05.19 Paron FC 2 – Neuvy Sautour Coupe Prével

Réserve d'avant match du club de Neuvy Sautour sur la qualification et la participation de l'ensemble de l'équipe de Paron FC 2 présentant plus de 3 joueurs susceptibles d'avoir participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La commission, vu les pièces au dossier,

- jugeant en premier ressort,
- prend note du courriel du club de Neuvy Sautour en date du 09.05.19 confirmation de réserve et précisant que la réserve a bien été inscrite avant match,
- attendu que la réserve n'apparait pas sur la FMI,
- demande à l'arbitre de la rencontre, Mr Ben Amar, de fournir un rapport en indiquant la rédaction de la réserve et si celle-ci a bien été transcrite sur la FMI et signée par toutes les parties avant le début de la rencontre, et ce pour mardi 21 mai, date impérative,
- met le dossier en attente de renseignement complémentaire.

2. Match arrêté

<u>Match 52290.1 du 11.05.19 Auxerre Sp Citoyens – Fontaine La Gaillarde U15 départemental 1</u>

La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que la rencontre a été arrêtée à la 78^{ème} minute pour terrain impraticable,
- attendu que le match n'a pas eu sa durée réglementaire,
- donne ce match à rejouer le 8 juin 2019, date impérative.

3. Forfaits

<u>Match 52812.2 du 05.05.19 Charmoy 2 – Monéteau/Toucy 2 Départemental 2 féminin à 8</u>

La commission, vu les pièces au dossier,

- reprend sa décision en sa réunion du 07.05.19,
- attendu qu'il s'agit du 4^{ème} forfait pour l'équipe de Charmoy 2,
- en application de l'article 19 forfait du règlement championnat seniors 2018/2019,
- dit l'équipe de Charmoy 2 en forfait général,
- annule l'amende de 30 € pour forfait déclaré et inflige une amende de 120 € pour forfait général au club de Charmoy.

<u>Match 52459.1 du 11.05.19 GJ Sens 3 – St Sérotin/Pont sur Yonne U15 Départemental 2 gr A</u>

La commission, vu le courriel du club de St Sérotin en date du 10.05.19,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de St Sérotin/Pont sur Yonne,
- score: GJ Sens 3 = 3 buts, 3 pts St Sérotin/Pont sur Yonne = 0 but, 1 pt,
- amende 30 € au club de St Sérotin.

4. Matchs non joués

<u>Match 52814.2 du 12.05.19 Sergines – Auxerre Stade 3/Courson Départemental 2 féminin à 8</u>

La commission, vu la demande de report de match du club de Sergines en date du 09.05.19,

• donne ce match à jouer le 9 juin 2019, date impérative.

Match 52953.1 du 11.05.19 Pont/St Sérotin – St Clément Onze 2 U18 Départemental 2 gr

La commission, vu les courriels du club de Pont Sur Yonne en date des 11 et 13 mai 2019,

- prend note que le match n'a pas eu lieu pour terrain impraticable,
- vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 18 mai 2019 à 16 h 00.

5. Changements dates, horaires, terrains

Match 50388.2 du 19.05.19 Magny 2 – Venoy Départemental 3 gr C

La commission, vu le courriel du club de Magny en date du 14.05.19, donne ce match à jouer le 19 mai 2019 à 15 h 00 sur les installations du stade de Magny.

Match 51010.2 du 02.06.19 Soucy Thorigny – St Sérotin Départemental 4 gr A

Demande de report de match du club de Soucy Thorigny en date du 13.05.19. La commission, vu les pièces au dossier,

- attendu que la date du 2 juin 2019 est la dernière journée de ce championnat,
- en application de l'article 9 calendrier du règlement championnat seniors,
- maintient ce match à sa date initiale le 2 juin 2019.

Match 50820.2 du 02.06.19 Asquins 2 – Etivey Départemental 4 gr D

Courriel du club d'Asquins en date du 08.05.19 : demande de changement d'horaire. La commission demande au club d'Etivey de transmettre son accord pour le changement d'horaire, et ce par écrit pour le mardi 21 mai 2019, date impérative.

<u>Match 52805.2 du 26.05.19 Serein AS/Varennes – Avallon Vauban FC/Semur.Epoisses</u> <u>Départemental 1 féminin à 8</u>

Courriel du club de Serein AS en date du 06.05.19 : demande de report de match.

La commission, vu la réponse négative du club d'Avallon Vauban FC en date du 14.05.19,

• maintient ce match à sa date initiale, soit le 26 mai 2019.

Match 52340.1 du 18.05.19 Héry – Aillant U18 Départemental 1

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 18 mai 2019 à 15 h 00.

Match 52517.1 du 18.05.19 Chevannes – Auxerre Stade 2 U15 départemental 2 gr C

Demande de report de match du club d'Auxerre Stade en date du 14.05.19.

La commission, vu la réponse négative du club de Chevannes pour le report, maintient ce match au 18 mai 2019.

Demande de changement d'horaire d'Auxerre Stade en date du 15.05.19.

La commission, sans réponse écrite du club de Chevannes, maintient ce match le 18 mai 2019 à 16 h 00.

Match 52521.1 du 25.05.19 Courson – Auxerre Stade 2 U15 Départemental 2 gr C

Demande du club de Courson en date du 09.05.19 : demande d'inversion de match. La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 25 mai 2019 à 10 h 00 sur les installations du Stade Auxerrois.

6. Feuilles de matchs informatisées

Match 50116.2 du 05.05.16 Charny - Gron Véron Départemental 2 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- attendu qu'il en ressort que le club de Charny n'a pas transmise sa composition d'équipe pour ce match,
- enregistre le résultat : Charny = 0 / Gron Véron = 7,
- amende 46 € au club de Charny pour non transmission.

Match 50183.2 du 05.05.19 Champlost – UF Tonnerrois Départemental 2 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note du courriel de l'arbitre en date du 05.05.19,
- attendu que la FMI n'a pas pu être clôturée par l'arbitre,

- vu les pièces au dossier,
- demande au club de Champlost de réaliser une feuille de match papier et de la transmettre par retour, au club de l'UF Tonnerrois,
- demande au club de l'UF Tonnerrois de transmettre la feuille de match papier dûment remplie à l'arbitre de la rencontre, Mr Launay,
- demande à l'arbitre, Mr Launay de transmettre la feuille de match papier au District, et ce pour mardi 21 mai 2019, date impérative.
- transmet le dossier à la commission de discipline pour les sanctions des joueurs.

<u>Match 52796.2 du 05.05.19 Monéteau/Toucy – Champigny Départemental 1 féminin à 8</u> La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Monéteau/Toucy = 1 Champigny = 4.

<u>Match 52800.2 du 12.05.19 Serein AS/Varennes – Ravières Départemental 1 féminin à 8</u> La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Serein AS/Varennes = 0 / Ravières = 1.

Match 52331.1 du 11.05.19 Joigny 2 – Courson/Vermenton U18 départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Joigny = 2 / Courson/Vermenton = 4.

Match 52332.1 du 11.05.19 UF Tonnerrois – Paron FC U18 départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : UF Tonnerrois = 4 / Paron FC = 0.

Match 52333.1 du 11.05.19 Venoy/Monéteau – Héry U18 départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Venoy/Monéteau = 5 / Héry = 2.

<u>Match 52334.1 du 11.05.19 Serein AS/Varennes – Avallon CO/Vauban U18</u> départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- attendu qu'il en ressort que le club d'Avallon CO n'a pas transmise sa composition d'équipe pour ce match,
- enregistre le résultat : Serein AS/Varennes = 6 Avallon CO/Vauban = 3,
- amende 46 € au club d'Avallon CO pour non transmission.

<u>Match 52952.1 du 11.05.19 Sens Franco Portugais – Vergigny U18 départemental 2 gr A</u> La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Sens Franco Portugais = 1 / Vergigny = 4.

<u>Match 52978.1 du 11.05.19 Toucy/Diges.Pourrain – St Fargeau 1 U18 Départemental 2</u> gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Toucy/Diges.Pourrain = 2 / St Fargeau = 3.

<u>Match 52979.1 du 11.05.19 Appoigny – Champs Sur Yonne U18 départemental 2 gr B</u>

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- attendu qu'il en ressort que le club d'Appoigny n'a pas transmise sa composition d'équipe pour ce match,
- enregistre le résultat : Appoigny = 0 / Champs Sur Yonne = 3,
- amende 46 € au club d'Appoigny pour non transmission.

Match 52980.1 du 11.05.19 Charbuy – St Georges U18 départemental 2 gr B

La commission, vu le courriel de l'arbitre, Mr Lemoule, en date du 11.05.19,

• met le dossier en attente de la réception de la feuille de match papier, et ce pour mardi 21 mai 2019, date impérative.

Match 52281.1 du 04.05.19 Fontaine La Gaillarde – Auxerre AJ 3 U15 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- attendu qu'il en ressort que le club d'Auxerre AJ n'a pas transmise sa composition d'équipe pour ce match,
- enregistre le résultat : Fontaine La Gaillarde = 0 / Auxerre AJ 3 = 2,
- amende 46 € au club d'Auxerre AJ pour non transmission.

Match 52287.1 du 11.05.19 Appoigny – Joigny U15 Départemental 1

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Appoigny = 0 / Joigny = 2.

<u>Match 52456.1 du 11.05.19 Neuvy Sautour – Serein AS/Varennes U15 départemental 2 gr B</u>

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI,
- enregistre le résultat : Neuvy Sautour = 1 Serein AS/Varennes = 2.

7. Coupes Yonne seniors

COUPE YONNE SENIORS

La commission procède au tirage des ½ finales de la coupe de l'Yonne seniors.

Matchs à jouer le 26 mai 2019

- Appoigny Joigny
- Migennes 2 Sens Franco Portugais

Finale le 15 juin 2019

COUPE PREVEL SENIORS

La commission procède au tirage des ½ finales de la coupe Prével seniors.

Matchs à jouer le 26 mai 2019

- St Fargeau Varennes
- Héry contre le vainqueur du match Paron FC2 / Neuvy Sautour

Finale le 15 juin 2019

8. Questions diverses

Match 50125.2 du 19.05.19 Paron FC 2 – Sens Jeunesse Départemental 2 gr A

Courriel du club de Paron FC en date du 09.05.19 : demande de délégué. La commission a transmis cette demande à la commission des délégués qui a fait le nécessaire.

Match 50235.2 du 14.04.19 Sens Racing Club 3 – Vinneuf 2 Départemental 3 gr A

La commission prend note du courriel du club de Vinneuf qui ne s'aurait être un appel règlementaire.

Match 50306.2 du 01.05.19 Mt St Sulpice 2 – Chemilly Départemental 3 gr B

Participation à la rencontre du joueur DUMOUTIERS Florian du club de Chemilly suspendu. La commission, vu les pièces au dossier, en application de l'article 187 des R.G. – évocation,

 demande au club de Chemilly de fournir ses observations sur la participation de ce joueur et ce par écrit pour le mardi 21 mai 2019, date impérative.

Match 50381.2 du 05.05.19 Venoy – Chatel Censoir FC Départemental 3 gr C

La commission prend note du courriel de l'arbitre, Mr Mary, en date du 05.05.19, précisant que tous les remplaçants sont entrés en jeu.

Match 51061.2 du 05.05.19 St Julien Du Sault 2 – Cheny 2 Départemental 4 gr B

La commission prend note du courriel de l'arbitre, Mr Szelag, en date du 05.05.19 signalant la blessure du joueur Loureiro Batist José Manuel du club de St Julien et souhaite un prompt rétablissement à ce joueur.

Match 52817.2 du 19.05.19 Sergines – St Denis Les Sens Départemental 2 féminin à 8

Courriel du club de St Denis Les Sens en date du 13.05.19 : demande d'un arbitre et d'un délégué.

La commission a transmis cette demande à la CDA et à la commission des délégués qui faute d'effectif ne peut honorer ces désignations.

ABSENCE D'ARBITRE

La commission a pris note de l'absence d'un arbitre et le transmet à la C.D.A. :

• D3 gr A du 05.05.19 St Valérien EESV – Vinneuf 2 : arbitre absent

9. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 19 mai 2019

 D2 gr A 50125.2 Paron FC 2 – Sens Jeunesse: Mr Rollin Pascal (à la charge du club de Paron FC)

- D2 gr A 50126.2 Sens Racing Club 2 Joigny: à désigner
- D2 gr B 50190.2 Avallon Vauban FC 2 Champlost : Mr Ménard José
- D2 gr B 50192.2 E.C.N. Coulanges La Vineuse : Mr Favereaux Guy-Emmanuel
- D4 gr D 50811.2 Etivey Ravières : Mr Barrault Norbert

10. Situation financière des clubs

La commission prend acte de l'extrait de la décision du Comité de Direction en sa réunion du 30 avril 2019 :

« Les clubs non en règle financièrement »

Rappel: En application de l'Annuaire du District de l'Yonne de Football 6.7 article 44 alinéas 2 du Règlement intérieur, les clubs qui ne sont pas en règles après deux rappels sont suspendus de leur droit. Ils ne pourront donc pas s'engager jusqu'à règlement de la dette ni prendre de licence. Le Comité de Direction renouvelle à l'unanimité la somme limite de 500 € qui après deux rappels entraîne la suspension des droits y compris en cours de saison si la dette n'est pas réglée. Les clubs dont les droits sont suspendus pour non-paiement des sommes dues au District de l'Yonne de Football sont :

• Sens Racing Club

La commission sportive, vu les pièces au dossier, donne match perdu par pénalité pour les matchs des équipes seniors du club de Sens Racing Club :

- ➤ Match 50880.2 du 19.05.19 Sens Racing Club Neuvy Sautour Départemental 1 Score : Sens Racing Club = 0 but, 1 pt / Neuvy Sautour = 3 buts, 3 pts.
- ➤ Match 50126.2 du 19.05.19 Sens Racing Club 2 Joigny Départemental 2 gr A Score : Sens Racing Club 2 = 0 but, 1 pt / Joigny = 3 buts, 3 pts.
- ➤ Match 50255.2 du 19.05.19 Charmoy 2 Sens Racing Club 3 Départemental 3 gr A Score : Charmoy = 3 buts, 3 pts / Sens Racing Club 3 = 0 but, 1 pt.

11. Tournois

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- AJ Auxerre: tournoi U9 le 29 juin 2019
- Charny: tournoi jeunes le 30 mai 2019
- Malay Le Grand: tournoi U13 le 23 juin 2019
- > St Fargeau : tournoi seniors et U18 le 22 juin 2019
- Toucy: tournoi vétérans à 8 le 25 mai 2019

La commission a transmis ces tournois à la commission technique pour validation.

Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

12. Calendriers 2019/2020

<u>Courriel du club de Champlost en date du 13.05.19</u> : demande de rester dans le groupe B en départemental 2 pour la saison 2019/2020.

<u>Courriel du club de St Georges en date du 02.05.19</u> : demande de jouer toutes les équipes dans les groupes auxerrois.

La commission prend note de ces demandes.

13. Prochaines réunions

Mercredi 22 mai 2019 MM Trinquesse – Batréau – Rollin – Mme Chéry-Floch

Mercredi 29 mai 2019 MM Trinquesse – Barrault – Guyot - Rollin

Fin de réunion à 18 h 15.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors.»

Le Président de Commission Jean-Louis Trinquesse Le secrétaire de séance Pascal Rollin